

EAU COLORÉE



Consignes aux citoyens

La coloration de l'eau peut être jaunâtre, brunâtre, grisâtre ou rougeâtre. Normalement, cette situation est de courte durée et il est facile d'y remédier en suivant quelques consignes avant de consommer l'eau. L'eau colorée ne représente pas un danger pour la santé et reste propre à la consommation.

Pourquoi l'eau est-elle colorée?

La coloration de l'eau est principalement causée par l'oxydation du fer, formant de la rouille, dans les conduites d'eau potable. Celle-ci peut se détacher au moment de l'inspection des équipements ou de travaux de réfection sur le réseau de distribution et causer la coloration de l'eau.

Une coloration inhabituelle de l'eau peut se produire lorsque des interventions sont effectuées sur le réseau d'aqueduc :

- Manipulation de vannes ou de bornes d'incendie
- Changement de direction et de vitesse de l'écoulement de l'eau dans les conduites
- Travaux de réfection, d'entretien ou de construction.

Consignes à suivre

- Ouvrez le robinet d'eau froide.
- À la maison, utilisez celui de la baignoire, sinon celui de l'évier de cuisine.
- Si votre immeuble (un commerce, par exemple) n'a ni baignoire ni évier de cuisine, utilisez celui à votre disposition.
- Si le robinet est muni d'un aérateur, dévissez préalablement l'embout pour l'enlever.
- Laissez couler l'eau froide quelques minutes jusqu'à ce qu'elle redevienne claire. Vous pourrez alors la consommer.
- Pour éviter de tacher les tissus ou d'endommager vos appareils, assurez-vous que l'eau est incolore avant de faire votre lessive ou d'utiliser un appareil qui fonctionne avec de l'eau.

La coloration persiste? Appelez la ville au 450 581-2541